

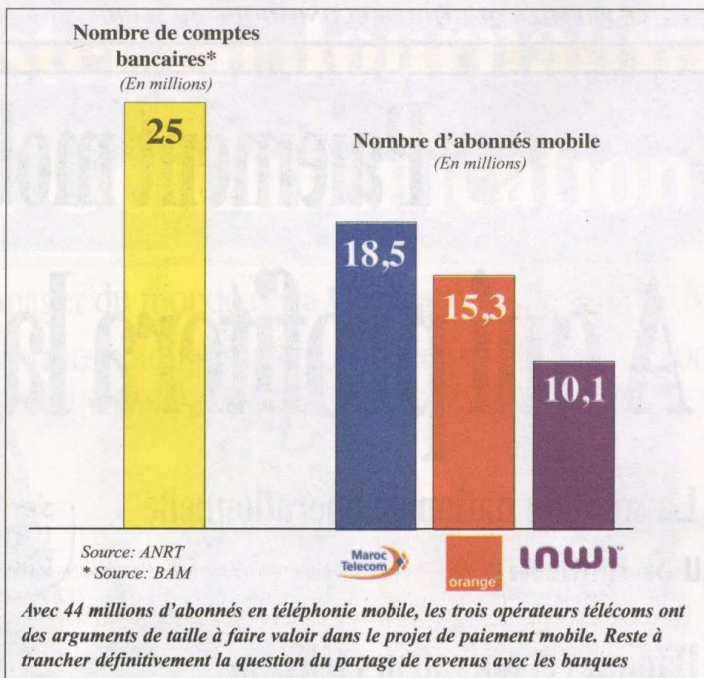
# La solution nationale bientôt opérationnelle

- Son lancement prévu pour le 3e trimestre de cette année
- Les transactions dématérialisées estimées à 400 milliards de DH par an
- Pour offrir un service de paiement, l'opérateur télécom doit créer une filiale dédiée

LA solution nationale pour le paiement mobile (ou m-paiement) se dessine un peu plus. Le comité stratégique, composé notamment de Bank Al-Maghrib et de l'ANRT chargé de piloter ce projet depuis trois ans, entame les derniers réglages pour le lancement de cette solution au cours du 3e trimestre de cette année, comme le soutient une source proche du dossier. Dans le projet initial, la gestion opérationnelle devait être assurée par un groupement d'intérêt économique (GIE). Ce groupement devait se charger de développer des projets de dématérialisation des paiements (voir L'Economiste du 22 décembre 2015)<sup>(1)</sup>. Même si l'agenda du déploiement était prévu courant 2017, nos sources se veulent rassurantes. «Il ne s'agit pas de lenteur ou de retard, car dans toutes les solutions où il y a des projets de place, avec plusieurs intervenants, un lissage au niveau du planning se produit» indique nos sources. L'idée est de mettre en place une solution nationale de paiement mobile «largement diffusée et à bas coût».

Mine de rien, c'est une petite révolution qui se prépare visant à encourager l'utilisation des paiements électroniques, la réduction de la circulation du cash et le développement de l'inclusion financière. L'ouverture de la licence de service de paiement à de nouveaux acteurs a créé des opportunités pour les opérateurs télécoms.

Le comité stratégique a identifié les premiers flux des transactions qui pourraient être dématérialisés, estimés pour une valeur totale de l'ordre de 400 milliards de DH par an. Le montage du projet a d'ores et déjà identifié la liste des transactions éli-



gibles: versement des prestations sociales de faibles montants, transferts nationaux entre particuliers de faibles montants, et les achats des particuliers dans le commerce de détail. A cela s'ajoutent l'achat

de recharges téléphoniques, le paiement des fournisseurs par les commerçants de détail, les factures des services en réseau. Les spécifications techniques relatives à ce nouveau moyen de paiement ont

été arrêtées et les règles de place sur les volets économiques et organisationnels «sont en cours de finalisation».

Le comité travaille à définir les principales règles de place nécessaires au bon fonctionnement des opérations en veillant à respecter les principes de syndication. La réussite de l'adoption de cette solution par le plus grand nombre nécessite «la mise en place d'un ensemble d'encouragements que nous sommes actuellement en train d'affiner avec les parties prenantes. Il s'agit de prévoir des incitations fiscales», est-il indiqué. Plusieurs rencontres avec des acteurs publics et privés ont été organisées dans ce sens, sans en préciser le contenu.

Le point qui concentre le plus gros des discussions et probablement aussi le plus de tensions se concentre sur la question du modèle économique. Les parties en présence ont des arguments de taille à faire valoir. Si les banques semblent incontournables dans le modèle marocain de paiement mobile qui se profile, les opérateurs télécoms pèsent du haut de leur 44 millions d'abonnés mobile. Ce qui plaide pour de nouveaux leviers de bancarisation... IAM, Orange et Inwi ont d'ailleurs déposé des demandes d'agréments.

Officiellement, les opérateurs télécoms se défendent de vouloir concurrencer les banques (voir L'Economiste du 17 mai 2017)<sup>(2)</sup>. Les autorités de régulation bancaires semblent elles aussi pointilleuses. Entre autres conditions exigées, tout opérateur télécom qui veut proposer un service de paiement est tenu de créer une filiale dédiée. Une précaution jugée logique par notre source dans la mesure où «cette activité est agréée par Bank Al-Maghrib et qu'il s'agit d'un moyen de paiement adossé à des comptes de paiement ou à un compte bancaire». D'autres exigences s'inspirent du cahier des charges de la loi bancaire pour la gouvernance, les systèmes d'information, la prise en charge des réclamations et la protection du consommateur ou encore les dispositifs anti-fraude «car, il y a un grand aspect in fine de protection des fonds reçus du public. C'est pour cela que la Banque centrale est très regardante sur cet aspect», note la même source. □

M.C.

(1) Khadija Masmoudi, Contre le cash, une solution mobile low cost, <http://www.leconomiste.com/article/981959-contre-le-cash-une-solution-mobile-low-cost>

(2) Franck Fagnon, Services financiers: Maroc Telecom dévoile ses plans, <http://www.leconomiste.com/article/1012504-services-financiers-maroc-telecom-devoile-ses-plans>

(3) D'après Risikko et Choudary (2006), «Mobile Financial Services Business Ecosystem Scenarios & Consequences», Mobey Forum Mobile Financial Services.